



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2026

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 18 mai 2026

WFP/EB.A/2026/7-G/4/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de la synthèse d'évaluations portant sur la participation du PAM à la coordination des activités humanitaires des Nations Unies

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de la synthèse d'évaluations portant sur la participation du PAM à la coordination des activités humanitaires des Nations Unies. Fondées sur une approche consultative axée sur l'utilisation, ces évaluations visaient à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage.

Les évaluateurs ont formulé deux recommandations. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre.

Coordonnatrice responsable:

Mme S. Howard
Directrice
Bureau mondial de Genève
courriel: shannon.howard@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Délai de mise en œuvre: décembre 2027</p> <p>Recommandation 1: Afin de mieux éclairer la prise de décisions au niveau des pays concernant la participation à la coordination des activités humanitaires, et conformément à la réinitialisation des modalités de l'action humanitaire en cours et à l'Initiative ONU80, préciser à l'échelle institutionnelle le rôle du PAM dans les mécanismes et instances de coordination autres que les modules d'action groupée dont il est actuellement le chef de file, et hiérarchiser les priorités à cet égard, compte tenu de la nécessité de ne pas se disperser.</p>	<p>Division chargée de la collaboration avec le système des Nations Unies (Division des programmes, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				
<p>i. Préciser, sous la forme d'une mise à jour de la circulaire de la Directrice exécutive sur le rôle de chef de file du PAM au sein des modules d'action groupée du Comité permanent interorganisations, les mécanismes et instances de coordination de premier plan auxquels le PAM participera au niveau mondial et à l'échelle des pays, compte tenu des contextes opérationnels particuliers, et communiquer clairement la position adoptée par le PAM.</p>	<p>Division chargée de la collaboration avec le système des Nations Unies (Division des programmes, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Mettre à jour la circulaire de la Directrice exécutive de façon à tenir compte de la structure simplifiée de coordination des activités humanitaires. La circulaire fournira des orientations institutionnelles sur la participation aux mécanismes de coordination en prenant en considération le contexte.</p>	<p>Division chargée de la collaboration avec le système des Nations Unies (avec l'appui du Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, de la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et de la Division des technologies)</p>	<p>Août 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>ii. Afin de définir les facteurs d'une bonne coordination, mener un travail d'acquisition de connaissances à partir de l'expérience que les bureaux de pays ont des différentes approches suivies en matière de coordination des activités humanitaires dans différents contextes, et dégager les points forts, les points faibles, les possibilités et les lacunes que présente chacune de ces approches.</p>	<p>Division chargée de la collaboration avec le système des Nations Unies (Division des programmes, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée. Le PAM convient qu'il importe de définir clairement en quoi consiste concrètement une coordination efficace dans différents contextes, mais il ne lui semble pas qu'une initiative ponctuelle d'acquisition de connaissances soit la méthode la plus efficace pour y parvenir. Par conséquent, il s'appuiera plutôt sur les processus d'examen disponibles en interne et à l'échelle interorganisations. Ces processus rendent déjà compte de l'expérience acquise dans divers contextes nationaux et prennent en considération les changements dans l'architecture de la coordination des activités humanitaires découlant de l'initiative ONU80 et de la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire, et offrent ainsi des éléments de compréhension utiles qui permettent d'éclairer les orientations institutionnelles du PAM.</p>	<p>2. Veiller à ce que les processus internes d'apprentissage du PAM, comme les évaluations centralisées, les bilans post-intervention, les analyses des enseignements et les examens de l'action menée dans le cadre des modules, rendent systématiquement compte des enseignements tirés de l'expérience des bureaux de pays en matière de coordination des activités humanitaires.</p>	<p>Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (avec l'appui de la Division chargée de la collaboration avec le système des Nations Unies, de la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et de la Division des technologies)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Délai de mise en œuvre: décembre 2027</p> <p>Recommandation 2: Afin de tirer pleinement parti des possibilités qui s'offrent au PAM de renforcer le système humanitaire dans son ensemble, élaborer à l'intention du personnel de l'organisation un texte explicatif présentant la coordination des activités humanitaires comme une nécessité primordiale, tout en ménageant une marge de manœuvre suffisante pour agir de manière indépendante si les impératifs de l'action humanitaire l'exigent.</p>	<p>Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale (Division chargée de la collaboration avec le système des Nations Unies, Bureau de la communication et des médias, bureaux de pays)</p>	<p>Partiellement acceptée</p>				
<p>i. À l'échelle institutionnelle, élaborer un cadre interne clair pour guider les décisions en matière de coordination et aider les bureaux de pays à faire face aux dilemmes que pose la coordination et aux choix qu'ils doivent effectuer.</p>	<p>Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale (Division chargée de la collaboration avec le système des Nations Unies, Bureau de la communication et des médias, bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée. La circulaire de la Directrice exécutive sur le rôle de chef de file du PAM au sein des modules d'action groupée du Comité permanent interorganisations est l'instrument le plus adapté pour énoncer les principes qui sous-tendent la coordination des activités humanitaires et l'attachement du PAM à ces principes. Cette information pourrait être davantage mise en avant et répétée dans les programmes de formation (voir le point 2.2 ci-après).</p>	<p>1. Veiller à ce que la circulaire actualisée de la Directrice exécutive sur le rôle de chef de file du PAM au sein des modules d'action groupée du Comité permanent interorganisations dresse un tableau précis de la participation du PAM à la coordination des activités humanitaires et des principes qui la sous-tendent.</p>	<p>Division chargée de la collaboration avec le système des Nations Unies (avec l'appui du Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, de la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et de la Division des technologies)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>ii. À l'échelle des pays, intégrer des stratégies de communication sur mesure aux plans annuels de performance afin d'aider les employés et les partenaires du PAM à mieux comprendre, et expliquer, les raisons qui justifient les choix de l'organisation en matière de coordination, compte tenu du rôle que les directeurs de pays jouent à la tête des modules d'action groupée.</p>	<p>Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale (Division chargée de la collaboration avec le système des Nations Unies, Bureau de la communication et des médias, bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée. Le PAM convient qu'il importe de communiquer clairement et de façon cohérente au sujet des choix en matière de coordination, notamment pour aider son personnel et ses partenaires. Il ne pense toutefois pas que les plans annuels de performance soient les supports les plus appropriés à cet égard. C'est pourquoi il entend plutôt privilégier la formation au niveau institutionnel et les ressources partagées pour garantir la cohérence et l'uniformité de la communication et la capacité d'adaptation en cas d'évolution des circonstances.</p> <p>Les programmes de formation existants relatifs à l'action humanitaire sont le moyen le plus efficace pour cela, et nombre d'entre eux comportent déjà des modules sur la coordination des secours d'urgence (comme le module "Frontline-ready" du parcours d'apprentissage</p>	<p>2. Passer en revue les programmes de formation traitant de la participation du PAM à la coordination des activités humanitaires afin d'obtenir une vue d'ensemble des supports de formation disponibles et d'évaluer l'alignement des contenus sur la circulaire actualisée de la Directrice exécutive sur le rôle de chef de file du PAM au sein des modules d'action groupée du Comité permanent interorganisations.</p>	<p>Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale (Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, Sous-Division de la gestion des carrières, Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division des technologies)</p>	<p>Décembre 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
		<p>relatif aux situations d'urgence).</p> <p>Le PAM passera en revue les programmes de formation traitant de sa participation à la coordination des activités humanitaires afin d'obtenir une vue d'ensemble des formations disponibles et d'évaluer leur conformité avec la circulaire actualisée de la Directrice exécutive sur le rôle de chef de file du PAM au sein des modules d'action groupée du Comité permanent interorganisations.</p>				